

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Morbihan

1/ VILLE DE PLÖEMEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

**Objet : Clôture de la régie de recettes pour le transport des personnes âgées N°35005**

LE PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLÖEMEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 29 juin 2020 donnant délégation au président pour la création, la modification et la suppression des régies communales ;

Vu l'arrêté en date du 09 janvier 2002 portant création de la régie de recettes de transports des personnes âgées ;

Vu l'arrêté en date du 01 septembre 2015 portant nomination du régisseur ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 30 septembre 2024.

Considérant la nécessité d'optimiser et de rationaliser le nombre de régies par un regroupement ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recettes Transports des personnes âgées à compter du 01 octobre 2024.**

**ARTICLE 2 :** Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 01 octobre 2024 .

Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse, ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

**ARTICLE 3 :** M. le Président et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

**ARTICLE 4 :** Le compte de dépôt de fonds au trésor n° FR7610071560000002002789-85 TRANSP PERS AG CCAS PLOEMEUR RR REGIE DE RECETTES est supprimé à compter du 01/10/2024

**ARTICLE 5:** Il sera rendu compte de cette décision au conseil d'administration du CCAS de Plœmeur lors de sa prochaine réunion ;

A Plœmeur, le 01/10/2024

Pour avis conforme du comptable public assignataire en date du 30/09/2024

Par procuration  
Pascal CULAS  
Contrôleur principal des finances publiques



Le président

Ronan LOAS